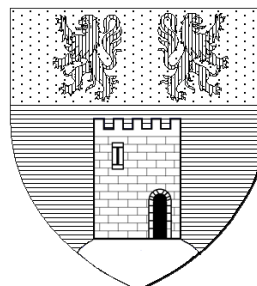


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025

Président : **M. MAGNUS Philippe, Maire**

Secrétaire(s) de séance : **M. MICHEL**

Présents : **Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, MICHEL Cédric.**

Absents : **Mme MURAT Lou, MM RIGAT Alex, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.**

Le Maire ouvre la séance à 18 H 00 en accueillant Mademoiselle Manon JOURDAN et Monsieur Humbert MECCA, candidats à la reprise du bistrot communal.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

Cédric MICHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1- BISTROT COMMUNAL : SELECTION DU CANDIDAT A LA REPRISE

Suite à l'annonce par l'ancienne exploitante de la cessation de son activité, il a été collectivement décidé de lancer un appel à candidature avec une date butoir au 15 octobre, de maintenir l'activité de bar par un service assuré par Yves et de facturer le préavis de trois mois.

Plusieurs contacts ont été pris et deux candidatures ont été transmises dans les délais et dans les formes, celles de Manon JOURDAN de Montbrun-les-Bains (24/09/2025) et de Humbert MECCA (05/10/2025) d'Antonaves qui vend des viennoiseries et des condiments sur le marché.

Établi le : **17/11/2025**

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Tous deux ont été invités pour une présentation de leur projet de reprise. Les candidats sont remerciés pour l'intérêt porté à la reprise du bar.

Le Maire rappelle l'attachement de la Commune à son bar qui est le cœur du village. Une précision est apportée sur le caractère transitoire de la reprise du bar car la Commune a acheté l'ancien Café PAU pour pouvoir disposer à l'avenir d'un véritable bar restaurant. Le fait d'exploiter le bistro n'entraînera pas de droit le transfert dans le nouvel établissement. Un nouvel appel à candidature sera diffusé largement à ce moment-là.

Le déroulé est rappelé : lecture et échange collectif sur la convention, audition individuelle des candidats, questions réponses avant réunion du Conseil à huis clos pour sélection du repreneur.

Le choix sera celui de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, chacun se prononçant en son âme et conscience. Le vote aura lieu à bulletin secret. Le choix ne sera pas un jugement de valeur sur les qualités personnelles ou professionnelles des candidats.

Le Maire annoncera le résultat aux candidats le lendemain.

Suite à l'audition des candidats, le choix du Conseil se porte sur Manon JOURDAN.
(délibération n°2025-43)

Yves BLANC est remercié pour son dévouement et la bonne tenue du bar au cours de ces dernières semaines car il était important de ne pas interrompre l'activité.

2- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025

Le montant du bénéfice dégagé par la fête est de 2 771,32 € hors subvention. La subvention de la commune finance les autres activités organisées tout au long de l'année.

Ne faisant pas l'objet de demande de modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3- INFORMATION DIVERSES

Le défibrillateur a été remplacé.

Yves et Michael ont installé le nouveau poêle dans la salle des fêtes.

Le Département de la Drôme a attribué la 1ère tranche de la subvention pour la réhabilitation du Café PAU pour un montant de 181 477 €.

La subvention au titre des amendes de Police s'élève à 592 €.

Le montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est de 4 481 € pour 2025. (délibération n°2025-46)

La date reste à fixer par le Crédit Agricole pour la remise du chèque de 1 500 € pour le lavoir.

La facturation de l'eau est lancée.

Suite à la tempête du mois d'août, des devis ont été transmis à GROUPAMA pour indemnisation.

Proposition a été faite à Alain FRACHINOUS, Président de l'association des maires du canton, d'organiser une réunion publique sur les nouvelles modalités de scrutin des futures municipales fixées au 15 et 22 mars 2026.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La demande de finalisation des lieux d'apport des ordures ménagères a été renouvelée.

Le Maire et le Premier Adjoint ont rencontré la nouvelle Sous-préfète le 29 septembre. Au-delà de la présentation de la commune les questions des permis de construire, du hangar et de la DETR pour le Café PAU ont été abordés. Des avancées sont apparues. Le SDED réexaminera les demandes de subvention.

4- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Communauté de Communes : la candidature de Lachau a été retenue pour participer à l'expérimentation de la lutte contre les logements vacants. Les communes bénéficieront d'une aide pour la rénovation des bâtiments communaux.

Ecurie SARLIN : les travaux portent sur les placoplâtres et la peinture. Le rendu est excellent.

Café PAU : consultation des entreprises et actualisation des diagnostic techniques en cours.

Réaménagement de l'Agence Postale Communale et du Secrétariat de Mairie : des devis ont été effectués en lien avec le service compétent de la Poste.

Voirie : réunion sur place avec les riverains des chemins du Château organisée par Michael le 4 octobre. La visite détaillée doit permettre d'élaborer un cahier des charges détaillé en vue de la consultation des entreprises. Les travaux auront lieu au printemps.

5- QUESTIONS DIVERSES

Date des Conseils Municipaux : après échange la date fixe des séances du Conseil Municipal est fixée au 3^{ème} lundi du mois à 18 H 00.

Organisation d'une animation Fibre Orange : la commune étant fibrée, Orange propose de rencontrer les administrés avec un Stand Fibre le lundi 10 novembre 2025 pour les informer des avantages de la Fibre, répondre à leurs interrogations sur l'installation, les travaux de raccordement, les délais d'intervention et leur permettre de souscrire sur place à une offre Fibre pour passer rapidement de l'ADSL à la Fibre.

Le Marché de Noël et Soupe d'épeautre sont fixés au samedi 6 décembre 2025.

Un dossier de surendettement nécessite des régularisations budgétaires.

(délibération n°2025-45)

La société MEFRAN sera contactée pour la finalisation de l'aire de jeu.

Suite au passage des services du SATESE, la station d'épuration nécessite le remplacement de tuyaux et de bouchons.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 19 H 55.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet